

Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine de l'Ordre des Médecins

4 Cours Raphaël Binet

CS 96551

35065 RENNES CEDEX

☎ 02.99.67.45.45

☎ 02.99.67.45.46

✉ cd.35@ordre.medecin.fr

www.conseil35.ordre.medecin.fr



DEMANDE DE DOSSIER MÉDICAL

Procédure à suivre (uniquement pour les médecins en exercice libéral) :

Pour votre information, votre demande est à faire auprès du **Conseil Départemental d'inscription du médecin concerné**.

La conservation de votre dossier médical reste à la charge de votre ancien médecin. De ce fait, les Conseils Départementaux de l'Ordre des Médecins ne détiennent pas les dossiers médicaux des patients mais apportent une aide à celles et ceux qui souhaitent récupérer leur dossier médical. Ainsi, votre courrier sera directement envoyé au médecin concerné.

Pour plus d'informations : <https://conseil35.ordre.medecin.fr> → Espace patient

Votre courrier doit comprendre :

- Votre numéro de Sécurité Sociale
- les nom, prénom et spécialité du médecin concerné
- une enveloppe pré-timbrée (minimum 2 timbres), format A4, libellée à votre adresse postale (avec nom et prénom)
- une photocopie de votre carte d'identité (recto-verso)
- vos coordonnées pour vous joindre, si besoin.

Attention (si vous avez des enfants concernés par cette demande) :

- Si vos enfants sont aujourd'hui majeurs, ils doivent également écrire un courrier en leur nom et fournir une enveloppe pré-timbrée à leur adresse.
- Si vos enfants sont mineurs, vous pouvez faire la demande sur votre propre courrier et fournir une copie de votre livret de famille (pages parents/enfants)

Voici notre adresse pour l'envoi de votre courrier :

C.D.OM. 35

4 cours Raphaël Binet

CS 96 551

35 065 RENNES CEDEX

Le secrétariat